

IAE CLERMONT AUVERGNE  
SCHOOL OF MANAGEMENT



IAE

CLERMONT AUVERGNE  
School of Management



ANNÉE UNIVERSITAIRE  
2025/2026

**DIPLÔME NATIONAL DE  
LICENCE PROFESSIONNELLE  
MÉTIER DE LA GESTION DES RESSOURCES  
HUMAINES : ASSISTANT**

Arrêté d'accréditation du 30/06/2021 du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Fiche RNCP n°40110



**IAE**

**CLERMONT AUVERGNE**

School of Management



# SOMMAIRE

**01**

OBJECTIFS

**03**

PRÉ-REQUIS

**01**

COMPÉTENCES

**03**

DURÉE ET DATES

**02**

MÉTIERS VISÉS

**03**

PUBLICS VISÉS

**02**

SECTEURS D'ACTIVITÉ

**04**

COÛT DE LA FORMATION

**02**

ENQUÊTE SUR LE DEVENIR  
DES DIPLÔMES

**04**

CONTACTS

**03**

DÉPÔT DES DOSSIERS  
DE CANDIDATURE

**05-06**

PROGRAMME ET PLANNING  
DE LA FORMATION



## OBJECTIFS

Cette formation très professionnalisante dont le contenu a été défini en étroite collaboration avec le monde professionnel a pour objectif de préparer ses auditeurs à occuper des postes d'assistant ressources humaines dans le secteur privé et dans le secteur public. Cette professionnalisation peut se traduire par l'immersion des étudiants dans le milieu professionnel grâce à la réalisation d'activités de terrain notamment la gestion d'un projet par équipe dans une entreprise, la réalisation d'un stage en France ou à l'étranger d'une durée de 3 à 6 mois ou la possibilité de suivre la formation en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Cette forte professionnalisation se traduit également par la forte présence de professionnels que ce soit dans l'élaboration des contenus, la sélection et l'encadrement des étudiants ou la participation aux enseignements, au jury du diplôme et au conseil de perfectionnement.

## COMPÉTENCES

- Préparer des actes juridiques (élaboration des contrats de travail, actes liés aux sanctions et à la rupture des contrats de travail, traiter les arrêts et congés, les accidents du travail...);
- Administrer le personnel et gérer une paie ;
- Élaborer des tableaux de bord sociaux et des indicateurs de suivi des effectifs et de l'activité du personnel et participer à la préparation du bilan social de l'organisation ;
- Mettre en œuvre les processus de recrutement ;
- Utiliser des outils liés à une politique sociale, une politique de formation et de rémunération ;
- Développer l'information, la consultation, la négociation et gérer les conflits (se familiariser avec les parties prenantes d'une organisation, s'approprier les outils du dialogue social, intégrer une démarche de dialogue social).



## MÉTIERS VISÉS

- Assistant de Direction ;
- Adjoint administratif RH ;
- Technicien Gestion du personnel
- Assistant Ressources Humaines ;
- Assistant de Formation ;
- Chargé de recrutement ;
- Gestionnaire de paie ;

## CODES ROME

- M1501 : Assistanat en ressources humaines
- M1604 : Assistanat de direction
- M1605 : Assistanat technique et administratif

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

Une grande variété de secteurs d'activité est accessible aux diplômés : le secteur du commerce et de la distribution, les assurances, les banques, le secteur public (Collectivités territoriales, armée, CHU, etc). Les structures d'accueil sont diverses : grandes entreprises, PME, sociétés de conseil, sociétés de services, associations, collectivités territoriales, etc.

## ENQUÊTES SUR LE DEVENIR DES DIPLÔMÉS

<https://www.uca.fr/formation/devenir-des-etudiants/enquetes-licences-professionnelles>



## DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Du **03/03/2025** au **06/04/2025** sur l'interface e-candidat : <https://ecandidat.uca.fr/#!accueilView>

Après une première **phase d'admissibilité** (étude de dossier), un entretien portant sur le projet professionnel du candidat pourra être organisé.

Toutes les informations seront communiquées via E-candidat (25 stagiaires recrutés par cycle d'études).

*Nota : A l'issue de cette 1ère session de candidature, une seconde session de recrutement pourra être organisée sous réserve de places disponibles. Merci de consulter régulièrement le site de candidature.*

## PRÉ-REQUIS

Bac+2 ou Validation des Acquis Professionnels (public ayant une expérience professionnelle dans le domaine mais n'ayant pas un bac+2).

## PUBLICS VISÉS

- Étudiant
- Candidat en contrat d'alternance (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation via financement OPCO et/ ou entreprise)
- Salarié (financements : entreprise, CPF, CPF de transition professionnelle, auto-financement, ...)
- Demandeur d'emploi (financements : CPF, Pôle emploi, aide individuelle régionale, auto-financement, ...).

## DURÉE ET DATES

Du 08/09/2025 au 04/09/2026

425 heures + application pratique (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, stage de 3 à 6 mois, contrat de travail en adéquation avec la formation, statut auto-entrepreneur).

Les cours auront lieu en journée du lundi au vendredi.

En raison de contraintes pédagogiques, exceptionnellement, certains cours pourront être positionnés le samedi matin.





## COÛT DE LA FORMATION

- **Formation continue** (salarié, demandeur d'emploi, ...) : 6 035€ (14.20 €/ heure)
- **Contrat de professionnalisation** : 6 035 € (14.20 €/ heure)
- **Contrat d'apprentissage** : coût contrat défini par les OPCO et les CPNE (branches d'activité professionnelles) en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.
  1. Pour les contrats d'apprentissage dans le secteur privé, l'IAE Clermont Auvergne ne demandera pas de reste à charge aux entreprises (sous réserve de révision du coût contrat par France Compétences). Le coût contrat défini par l'OPCO sera le coût facturé. Pour plus d'informations nous vous invitons à prendre contact avec votre OPCO de référence.
  2. Pour les contrats d'apprentissage dans le secteur public, le tarif sera égal au coût contrat défini pour les entreprises du secteur privé (sous réserve de révision du coût contrat par France Compétences).

### **Droits d'inscription universitaire**

De l'ordre de 175€ (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage non concernés)

*(Les droits d'inscription au diplôme sont définis au niveau national pour chaque année universitaire. Pour 2025/2026, ils seront connus en juillet 2025.)*

## CONTACTS

- **Responsable pédagogique :**

Pierre Chaudat – Maître de conférences HDR / pierre.chaudat@uca.fr

- **Scolarité** : scola.iae@uca.fr
- **Formation continue** : fc.iae@uca.fr
- **Alternance** : alternance-stages.iae@uca.fr

### **Équipe pédagogique :**

<https://iae.uca.fr/liae/offre-de-formation-responsables-pedagogiques>



## PROGRAMME DE LA FORMATION

ECTS	UNITÉS D'ENSEIGNEMENT (Nom complet)	INTITULÉ EC Éléments constitutifs	Nombre d'heures prévues + Répartition pédagogique
<b>Semestre 1</b>			
15	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES GÉNÉRALES	Droit du travail	30h (20CM+10TD)
		Droit de la Sécurité sociale	30h (20CM+10TD)
		SIRH / Intelligence artificielle	30h (10CM+20TD)
		Communication	20h TD
		Management responsable	20h (12CM+8TD)
		Anglais	20h TD
15	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES FONDAMENTALES	Administration du personnel	20h (10CM+10TD)
		Recrutement	30h (15CM+15TD)
		Formation	30h (15CM+15TD)
		Gestion des rémunérations	30h (15CM+15TD)
		Management des carrières	25h (10CM+15TD)
<b>Semestre 2</b>			
9	CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES SPÉCIFIQUES ET OUTILS	Relations sociales et professionnelles	25h (10CM+15TD)
		Gestion des conflits	25h (10CM+15TD)
		Diagnostic social	30h (15CM+15TD)
		GRH dans le public	25h (10CM+15TD)
		Cas et simulation	20h (10CM+10TD)
6	PROJET TUTORÉ	Projet tutoré	15h TD
15	ALTERNANCE	Alternance	



Licence Professionnelle MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT (LP ARH)

425 heures de présence universitaire du 08/09/2025 au 04/09/2026

09/2025		10/2025		11/2025		12/2025		01/2026		02/2026		03/2026		04/2026		05/2026		06/2026		07/2026		08/2026		09/2026			
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Lun	Mer						Jeu	J. del'An	Dim		1	Dim	Mer		Ven	1er Mai	1	Lun					1	Mar		
2	Mar	Jeu						Ven		Lun		2	Lun	Jeu		Sam		2	Mar					2	Mer		
3	Mer	Ven						Sam		Mar		3	Mar	Ven		Dim		3	Mer					3	Jeu		
4	Jeu	Sam						Dim		Mer		4	Mer	Sam		Lun		4	Jeu					4	Ven		
5	Ven	Dim						Lun		Jeu		5	Jeu	Dim		Mar		5	Ven					5	Sam		
6	Sam	Lun						Mar		Ven		6	Ven	Lun		Jeu		6	Sam					6	Dim		
7	Dim	Mar						Mer		Sam		7	Sam	Mar		Jeu		7	Dim					7	Lun		
8	Lun	Jeu						Jeu		Dim		8	Dim	Mer		Ven		8	Lun					8	Mar		
9	Mar	Ven						Sam		Lun		9	Lun	Jeu		Sam		9	Mar					9	Mer		
10	Mer	Sam						Dim		Mar		10	Mar	Ven		Dim		10	Mer					10	Jeu		
11	Jeu	Dim						Lun		Mer		11	Mer	Sam		Lun		11	Jeu					11	Ven		
12	Ven	Sam						Mar		Jeu		12	Jeu	Dim		Mar		12	Ven					12	Sam		
13	Sam	Lun						Mer		Ven		13	Ven	Lun		Mer		13	Sam					13	Dim		
14	Dim	Mar						Mer		Sam		14	Sam	Mar		Jeu		14	Dim					14	Lun		
15	Lun	Jeu						Jeu		Dim		15	Dim	Mer		Ven		15	Lun					15	Mar		
16	Mar	Ven						Ven		Lun		16	Lun	Jeu		Sam		16	Mar					16	Mer		
17	Mer	Sam						Sam		Mar		17	Mar	Ven		Dim		17	Mer					17	Jeu		
18	Jeu	Dim						Dim		Mer		18	Mer	Sam		Lun		18	Jeu					18	Ven		
19	Ven	Sam						Lun		Jeu		19	Jeu	Dim		Mar		19	Ven					19	Sam		
20	Sam	Lun						Mar		Ven		20	Ven	Lun		Mer		20	Sam					20	Dim		
21	Dim	Mar						Mer		Sam		21	Sam	Mar		Jeu		21	Dim					21	Lun		
22	Lun	Jeu						Jeu		Dim		22	Dim	Mer		Ven		22	Lun					22	Mar		
23	Mar	Ven						Ven		Lun		23	Lun	Jeu		Sam		23	Mar					23	Mer		
24	Mer	Sam						Sam		Mar		24	Mar	Ven		Dim		24	Mer					24	Jeu		
25	Jeu	Dim						Dim		Mer		25	Mer	Sam		Lun		25	Jeu					25	Ven		
26	Ven	Sam						Lun		Jeu		26	Jeu	Dim		Mar		26	Ven					26	Sam		
27	Sam	Lun						Mar		Ven		27	Ven	Lun		Mer		27	Sam					27	Dim		
28	Dim	Mar						Mer		Sam		28	Sam	Mar		Jeu		28	Dim					28	Lun		
29	Lun	Jeu						Jeu		Jeu		29	Jeu	Mer		Ven		29	Lun					29	Mar		
30	Mar	Ven						Ven		Sam		30	Lun	Jeu		Sam		30	Mar					30	Mer		
31	Mer	Sam						Sam		Dim		31	Mar	Dim		Jeu		31	Mer					31	Dim		
	0,0	0,0						0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0					0,0	0,0		

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Fermeture IAE mais possible période en entreprise

4,25h

1/2 journée de Soutenance, le reste du temps en entreprise

Pour les contrats d'alternance : Périodes en entreprise

Pour les stages : Périodes en entreprise possible

En application de l'article L6222-35 du code du travail pour la préparation de ses épreuves, l'alternant, en contrat d'apprentissage uniquement a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède et sur la période entreprise. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

**NB** : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques notamment, pourront être positionnés des enseignements le samedi matin





**IAE**

**CLERMONT AUVERGNE**

School of Management



“Thinking global, acting local”

## RETROUVEZ NOTRE CAREER CENTER



Le service relations entreprises de l'IAE déploie et anime un Career Center toujours en lien avec les attentes du marché de l'emploi et votre projet professionnel :

<https://iae-clermont-auvergne.jobteaser.com>

Des offres de stage, d'alternance, de premier emploi et des opportunités à l'international disponibles sur site internet et appli mobile.

## RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



<https://iae.uca.fr/>



[/IAEAuvergne](#)



[/school/iae-auvergne-school-of-management/](#)



[@iae\\_clermont\\_auvergne](#)



[www.youtube.com/c/IAEClermontAuvergne](http://www.youtube.com/c/IAEClermontAuvergne)



CLERMONT AUVERGNE  
School of Management

#ESPRIT  
IAE